

„ impressions contre le caractère & les qualités morales de van Espen „. Paroles qui se trouvent dans ce *Dictionnaire* que vous citez quelquefois contre moi.

Maintenant vous devez me savoir bon gré d'avoir apprécié une décision que vous citez tant de fois par imprudence. 1°. Elle met en opposition la loi de J. C. avec celle de l'Eglise, d'où il résulte que celle de l'Eglise vous est tout-à-fait contraire. 2°. Elle fut demandée à van Espen comme un problème à résoudre, 10 ans au moins après que selon votre Campioni elle eut été décidée par Innocent XI. 3°. Elle prouve que votre opinion étoit peu répandue & peu accréditée, puisqu'elle eut besoin d'être appuyée par un homme publiquement reconnu pour un sectateur forcené du parti jansénien.

P. 29. Nous voici arrivés à la longue liste casuistique. Vous en êtes si content que vous avez cru devoir la célébrer par une note, où en rendant un hommage, que j'avoue être bien mérité, à la complaisance des RR. PP. Dominicains de Maastricht, vous me reprochez d'avoir parlé un jour de la pénurie de livres que j'éprouvois dans la même ville. A ce reproche hors de propos je répons 1°. qu'effectivement j'ai trouvé peu de livres de ceux que dans des cas pressans j'aurois voulu consulter. 2°. Je conviens qu'avec votre loisir & vos assistans j'en aurois trouvé davantage. 3°. Les RR. PP. Dominicains m'ont très-honnêtement assisté dans un cas ou deux, & je leur en ai toute reconnaissance (j'en dois également à quelques autres personnes) : mais n'ayant pas